



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{er} mars 2012 — N° 84

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Paquet (Laval-des-Rapides) fait une déclaration concernant le Mois de prévention contre la fraude.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantal Jolis.

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la Femme.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter la Ville de Montmagny pour le titre de première ville « Entreprise en santé » au Québec.

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la Femme.

1^{er} mars 2012

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la Femme.

Mme Marois (Charlevoix) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la Femme.

À 9 h 55, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2011.

(Dépôt n° 1060-20120301)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

1^{er} mars 2012

Le rapport annuel de la Société du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2011.

(Dépôt n° 1061-20120301)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel et déposées par les députés suivants :

M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), le 15 novembre 2011

M. Cousineau (Bertrand), M. Robert (Prévost), M. Villeneuve (Berthier), M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Matte (Portneuf), le 16 novembre 2011

M. Turcotte (Saint-Jean), le 17 novembre 2011

Mme Gaudreault (Hull) et Mme Ouellet (Vachon), le 23 novembre 2011

M. Caire (La Peltrie) et Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), le 24 novembre 2011

M. Pagé (Labelle), le 8 décembre 2011

(Dépôt n° 1062-20120301)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 novembre 2011 par Mme Doyer (Matapédia) au nom de M. Bérubé (Matane), concernant le ministre responsable de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

(Dépôt n° 1063-20120301)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1er décembre 2011 par M. Marcoux (Vaudreuil), concernant la réparation de deux viaducs situés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue;

(Dépôt n° 1064-20120301)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 8 décembre 2011 par M. Villeneuve (Berthier), concernant l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive;

(Dépôt n° 1065-20120301)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 8 décembre 2011 par M. Billette (Huntingdon), concernant la représentativité des citoyens de l'arrondissement de Greenfield Park au sein du conseil municipal de Longueuil;

(Dépôt n° 1066-20120301)

1^{er} mars 2012

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 février 2012 par M. Bonnardel (Shefford), concernant la modification du mode de scrutin pour 2012.

(Dépôt n° 1067-20120301)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 intitulé « Vérification de l'information financière et autres travaux connexes ». Le rapport est accompagné d'un document de présentation aux parlementaires.

(Dépôt n° 1068-20120301)

Dépôts de rapports de commissions

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation, qui, le 22 février 2012, a procédé à l'étude des pétitions concernant la lutte contre l'intimidation à l'école.

(Dépôt n° 1069-20120301)

Dépôts de pétitions

M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 198 citoyens et citoyennes de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM).

(Dépôt n° 1070-20120301)

1^{er} mars 2012

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 956 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive.
(Dépôt n° 1071-20120301)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Aussant (Nicolet-Yamaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 352 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel.
(Dépôt n° 1072-20120301)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec Mme Richard (Marguerite-D'Youville), Mme Lapointe (Crémazie), M. Khadir (Mercier) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'associe, comme elle le fait depuis 1977, à l'Assemblée générale des Nations Unies pour souligner le 8 mars la Journée internationale des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

1^{er} mars 2012

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement de M. Charette (Deux-Montagnes), présente une motion concernant Mme Djemila Benhabib; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Maltais (Taschereau), M. Traversy (Terrebonne), Mme Lapointe (Crémazie) et M. Bonnardel (Shefford), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire du docteur Alain Légaré, chirurgien aimé et admiré du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, qui a tragiquement perdu la vie dans un accident de circulation vendredi le 24 février dernier;

QUE l'Assemblée nationale exprime ses condoléances à celles et ceux que la mort du docteur Légaré laisse dans le deuil, son épouse Hélène Bouvier, leurs trois enfants, ses frères ainsi que tout le personnel éploré du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur;

QU'elle souligne le dévouement exceptionnel de cet homme engagé et attentif auprès de tous les siens et qui a servi avec dévouement pendant 17 ans la population de Lanaudière comme chirurgien général, comme chef de service, comme membre du CMDP et comme artisan de la mise en place de la clinique des maladies du sein qui a amélioré de manière remarquable l'accès au dépistage et aux soins du cancer pour les femmes de Lanaudière.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

1^{er} mars 2012

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Kotto (Bourget), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Rathé (Blainville), M. Deltell (Chauveau), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie), M. Rebello (La Prairie), Mme Roy (Lotbinière) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska) :

QUE l'Assemblée nationale souligne le décès de Mme Chantal Jolis et offre ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce toute forme d'intimidation à l'égard des personnes qui critiquent les intégristes religieux et que l'Assemblée réaffirme le respect du droit à la liberté d'expression.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

1^{er} mars 2012

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 22, 27, 28, 29 et si nécessaire le 30 mars 2012 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Fédération des syndicats de l'enseignement
Centrale des syndicats du Québec
Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec
Association des cadres scolaires du Québec
Fédération autonome de l'enseignement
Fédération des commissions scolaires du Québec
Associations des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec
Fédération des comités de parents du Québec
Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement
Association montréalaise des directions d'établissement scolaire
Fondation Jasmin Roy
Gai Écoute
Groupe régional d'intervention sociale
Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec
Table nationale de lutte à l'homophobie
Association québécoise du personnel de direction des écoles
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
English Parents' Committee Association
Groupe de recherche sur l'éducation éthique et l'éthique en éducation de l'Université du Québec à Montréal
Fédération des établissements d'enseignement privés
Association des policières et policiers du Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Service de police de la Ville de Québec
Mme Émanuelle Desprès

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 46, Loi concernant les enquêtes policières indépendantes;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

1^{er} mars 2012

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque:

- la Commission des finances publiques, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 23 mars 2012, M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) s'adressera à M. Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « l'agriculture au Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 54, Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 54 est adopté.

Dépôts de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a siégé le 7 février 2012 afin de procéder à l'examen du plan stratégique 2009-2012, des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de télédiffusion du Québec. Le rapport contient 1 recommandation.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 17 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

1^{er} mars 2012

À 12 h 37, à la demande de M. Paquet, ministre délégué aux Finances, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 12 h 45.

Les travaux reprennent à 12 h 45.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance reporté lors de la séance du 28 février 2012, sur une question adressée par Mme Doyer (Matapédia) à Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, concernant les services offerts aux personnes handicapées

Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, propose l'ajournement des travaux au mardi 20 mars 2012, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 20 mars 2012, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON